



SYNDICAT FORCE OUVRIERE DE CLEON



Fax : : 01 76 86 76 53
Tél. : 01 76 86.85 40
fo.cleon@renault.com

Syndicat Force Ouvrière Renault Cléon N°8

Le Mercredi 12 Mars 2008

Force Ouvrière ET, L'ACCORD ORTT

Une application devenue catastrophique !!!

Depuis la mise en place de l'accord ORTT, nous assistions à des dérives inadmissibles.

Annulation et programmation dans l'indifférence du délai de prévenance, mise en place de JCC au dernier moment, voire le jour même, JCC placé sans prendre en compte l'accolement avec le week-end, des semaines de quatre jours qui étaient loin d'inquiéter nos dirigeants ; au final, le bilan de cet accord devenait de plus en plus inacceptable.

C'est pourquoi Force Ouvrière n'a pas cessé d'intervenir par voix de tracts (tracts disponibles sur notre site www.fo-renault.com), lors des différentes instances, pendant les commissions de suivi, et en direct auprès de la Direction pour faire avancer notre accord.

La Direction cède sous la pression de Force Ouvrière

Rappel des réclamations et du travail de Force Ouvrière depuis les dernières élections professionnelles en ce qui concerne l'application de l'accord.

- Force Ouvrière a fini par obtenir le positionnement des JCC le lundi et vendredi comme un critère prioritaire.
- Force Ouvrière a réclamé que les dates des JCC présentées en CE soient précisées, car il y a 2 ans, nous ne pouvions pas vérifier le délai de prévenance, la Direction se contentant d'indiquer seulement le nombre de JCC du mois, **aujourd'hui nous avons la datation des JCC concernés par le délai de prévenance des 10 jours.**
- Force Ouvrière est parvenu, également, à ce que les secteurs DF3P, logistique ou maintenance ne soient pas exemptés d'informer le CE de leur

programmation de JCC, si des progrès restent à réaliser, nous constatons l'apparition de précisions sur des JCC programmés.

- Force Ouvrière a toujours revendiqué le fait de prioriser les ponts en mettant en place des JCC, en 2007, se sont les ponts de l'Ascension et de la Toussaint que nous avons réclamé.

- Force Ouvrière a souhaité que des commissions de suivi soient prévues régulièrement afin de réagir et de travailler sur la programmation des JCC, depuis le mois de septembre 2007 la commission se réunit une fois par mois.

ORTT, un accord plus transparent, plus profitable aux salariés.

Car l'accord ORTT doit être bien appliqué pour améliorer la vie des salariés (et non le contraire), il est important que nous soyons de plus en plus exigeant et vigilant.

C'est pourquoi Force Ouvrière a réitéré sa demande qu'une information soit faite auprès de tous les salariés de façon formelle (média, affichage...), pour annoncer à tous les salariés les JCC prévus dans leur UET.

En réponse à notre demande, une fiche synthèse des JCC par Département sera affichée dans le tableau des UET.

Cette fiche aura pour vocation de faire connaître les JCC programmés, dans le respect des 10 jours de délai de prévenance, à tous les salariés.

De cette manière, la hiérarchie (CUET) ne devrait plus être dans la spéculation pour annoncer des JCC par crainte d'une déprogrammation de dernière minute.

Mais, des problèmes subsistent quant à des secteurs dépourvus de JCC ou n'ayant pas les semaines de 4 jours conformément à l'accord.

Si pour certains ateliers la Direction nous répond qu'elle trouve la solution avec la mise en place d'équipes de nuit ou de leur renforcement ; pour d'autres, elle reconnaît être en difficulté.

Pour Force Ouvrière, il s'agit d'un problème d'effectif, et dans ce cas, la seule solution est d'embaucher...

Si Force Ouvrière tire un bilan en amélioration, nous resterons très attentif à l'évolution des JCC et nous continuerons nos démarches.

Aujourd'hui Force Ouvrière :

Se prononce :

- Favorable au positionnement d'un JCC pour tous les salariés le vendredi 21 Mars 2008, et ainsi permettre aux salariés de profiter du week-end de Pâques.

Et revendique :

- des effectifs supplémentaires pour solutionner le problème de JCC dans les secteurs en difficultés.

Et

- le positionnement de JCC pour favoriser les ponts du 1^{er} mai et du 8 mai.